



GRAND CONSEIL

## **Interpellation - 24\_INT\_176 - Grégory Bovay et consorts au nom du Groupe PLR - Quel avenir pour la suppression du « Goulet d'Étranglement de Crissier » ?**

### Texte déposé :

Le dimanche 24 novembre 2024, la population vaudoise a refusé la réalisation de l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales et a, par voie de conséquence, renoncé au projet d'élargissement à deux fois trois voies sur une distance d'environ 19 km entre Genève et Nyon.

La décision de la population doit être pleinement respectée. Elle pose toutefois bon nombre d'interrogations sur la réalisation future d'autres infrastructures, qu'elles soient routières ou autres.

Parmi ces projets et à l'instar de ceux rejetés par votation, certains sont intégrés dans le Programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales : c'est le cas du projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour décongestionner l'Ouest lausannois. Ce projet s'intègre dans la vision globale du réseau routier de l'Ouest lausannois élaborée en 2007 par l'État de Vaud, en étroite collaboration avec l'OFROU dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). Outre ces nouveaux aménagements, le projet prévoit également de favoriser la mobilité douce.

La réalisation de ce projet est indispensable pour améliorer l'accessibilité de l'Ouest lausannois à l'autoroute en réduisant les distances parcourues sur le réseau cantonal. En effet, le projet a pour but de préparer l'utilisation de l'autoroute comme « rocade d'agglomération », vu la saturation actuelle dans le secteur de Crissier (100'000 véhicules par jour) et l'évolution prévue du trafic motorisé de 30% entre 2014 et 2030 en tenant compte de l'évolution démographique. Le projet prévoit ainsi plusieurs mesures pour augmenter la capacité de la Route nationale (ajout d'une voie avec bande d'arrêt d'urgence (BAU) dans chaque sens depuis et en direction du Simplon et aménagement d'une nouvelle bretelle avec BAU permettant un accès direct Yverdon-Crissier) entre Ecublens et Villars-Ste-Croix.

Enfin, le total des projets est estimé à 1'215 millions de francs et les travaux d'aménagement principaux débuteraient vers 2030 et se termineraient à l'horizon 2038.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Où en est l'élaboration de l'EMPD de la part du Conseil d'État concernant le financement cantonal de ce projet ?
2. Le résultat de la votation de dimanche 24 novembre 2024 remet-il en question la réalisation du projet de la suppression du « Goulet d'Étranglement de Crissier » ?
3. Est-ce que son financement total est assuré ? Existe-t-il un risque de perdre le financement de la Confédération ?
4. À la suite du résultat de la votation de dimanche 24 novembre 2024, quel est le risque de voir ces travaux retardés dans leur mise en œuvre ?

Nous le remercions d'avance pour ses réponses.

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Cosignatures :

1. Alain Cornamusaz (UDC)
2. Alexandre Berthoud (PLR)
3. Anne-Lise Rime (PLR)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Carole Dubois (PLR)
6. Cédric Echenard (SOC)
7. Cédric Weissert (UDC)
8. Charles Monod (PLR)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
11. Florence Gross (PLR)
12. François Cardinaux (PLR)
13. Georges Zünd (PLR)
14. Gérard Mojon (PLR)
15. Guy Gaudard (PLR)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Jean-Louis Radice (V'L)
19. Jean-Luc Bezençon (PLR)
20. Jean-Marc Udriot (PLR)
21. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
22. John Desmeules (PLR)

23. Laurence Bassin (PLR)
24. Loïc Bardet (PLR)
25. Marc Morandi (PLR)
26. Mathieu Balsiger (PLR)
27. Maurice Neyroud (PLR)
28. Michael Wyssa (PLR)
29. Monique Hofstetter (PLR)
30. Nicolas Bolay (UDC)
31. Nicolas Suter (PLR)
32. Nicole Rapin (PLR)
33. Olivier Petermann (PLR)
34. Philippe Germain (PLR)
35. Philippe Miauton (PLR)
36. Pierre Kaelin (PLR)
37. Pierre-François Mottier (PLR)
38. Regula Zellweger (PLR)
39. Romain Belotti (UDC)
40. Sergei Aschwanden (PLR)
41. Stéphane Jordan (UDC)
42. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
43. Thierry Schneiter (PLR)